



Le 6 décembre

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes




Aujourd'hui, en cette Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le Congrès du travail du Canada (CTC) incite le gouvernement fédéral à s'engager à mettre fin à la violence faite aux femmes en en prenant des mesures concrètes à trois égards.

Le CTC fait écho à l'appel lancé par Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes, pour que les gouvernements « prennent des mesures courageuses et fassent preuve d'un leadership décisif » afin que les promesses internationales se traduisent par des actions nationales concrètes.

<http://saynotoviolence.org/fr/engageonsnous>

« Nous espérons voir de nouvelles lois plus efficaces, ainsi que des plans d'action nationaux qui offriront des centres d'accueil, des services d'assistance téléphonique gratuits ainsi qu'une aide juridique et médicale gratuite aux femmes victimes de violence et à leurs enfants », a déclaré madame Bachelet le 25 novembre 2012. « Nous comptons sur la mise en place de programmes éducatifs qui enseignent les droits fondamentaux, l'égalité et le respect mutuel, et qui inspirent les jeunes à prendre les devants pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Il faut plus de femmes à des postes politiques et au sein des forces de l'ordre et de maintien de la paix. Il faut que les femmes bénéficient de l'égalité des chances sur le plan économique et aient accès à des emplois décents. »

Le CTC incite le gouvernement du Canada à s'engager à mettre fin à la violence faite aux femmes en :

-  **annonçant le projet d'établir un plan d'action national global pour mettre fin à la violence faite aux femmes au Canada;**
-  **lançant une enquête publique nationale sur les meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones;**
-  **prenant publiquement un engagement à favoriser la conclusion d'une entente pendant la session de 2013 de la Commission de la condition de la femme (CCF) qui renforcerait les droits des femmes et tiendrait les gouvernements responsables des progrès qu'ils réalisent en vue de l'élimination et de la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.**

La violence faite aux femmes est un solide obstacle à l'accès des femmes à l'égalité et une violation des droits humains des femmes. Il s'agit d'un complexe problème systémique dont le règlement nécessite une approche globale.

Les Nations Unies ont demandé à tous les pays de dresser des plans d'action nationaux sur la violence faite aux femmes d'ici 2015. Un plan d'action national est un plan de changement qui doit comprendre des actions des gouvernements de tous les paliers, des actions dans les lieux de travail, les écoles et les communautés locales et culturelles et même des actions ayant trait aux relations et aux comportements individuels.

Le gouvernement fédéral devrait engager l'établissement d'un plan de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que la société civile, les fournisseurs de services et les survivantes de la violence fondée sur le sexe. Le plan d'action national du Canada doit comprendre l'adoption de lois ainsi que de ressources et de stratégies précises pour les femmes les plus vulnérables à la violence : les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes ayant un handicap et les jeunes femmes. Le plan du Canada doit prévoir l'affectation de ressources suffisantes à la mise en œuvre des stratégies, y compris les recherches nécessaires pour mesurer les progrès.

Un élément clé du plan du Canada sera les stratégies visant à mettre fin à la pauvreté des femmes et à régler les crises du logement à prix abordable et des services de garde à l'enfance. Parce que nous savons tous que les femmes ont besoin d'options. Elles doivent pouvoir avoir un emploi rémunéré, elles doivent avoir accès à des logements vivables à prix abordable et elles doivent avoir une sécurité économique. Toute politique publique qui permet aux femmes d'échapper à la pauvreté et qui leur donne l'autosuffisance et des options est une politique qui met à la disposition des femmes les outils dont elles ont besoin pour quitter une situation de violence.

Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'un crime violent. Bien qu'elles ne représentent que 3 % de la population des femmes du Canada, elles comptent pour 10 % des femmes assassinées. Devant l'inaction du Canada, les Nations Unies ont entrepris une enquête. Il est temps que le gouvernement fédéral annonce une enquête publique nationale sur les décès et les disparitions de femmes autochtones. Des femmes autochtones doivent participer pleinement à cette enquête et toute recommandation qui en découlera devra être mise en œuvre rapidement.

En mars 2013, le Canada participera à des discussions de la Commission de la condition de la femme sur l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles. Les enjeux de ces discussions sont importants car toute entente conclue tiendra les pays membres responsables de la prise de mesures pour prévenir la violence fondée sur le sexe et y réagir efficacement. Le CTC et les groupes de femmes de tout le pays croient que le Canada devrait compter parmi les principales voix appelant à voir à ce que toute entente élargisse et renforce les droits des femmes et contribue à l'établissement d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

